

Le 17/01/2025

ARRETE n° 2025-116

Le maire de la ville de Bressuire

VU les conditions climatiques exceptionnelles sévissant sur la région ;

VU l'état des terrains de sports de plein air directement dépendants de ces conditions,

Il convient de prendre un nouvel arrêté qui va prolonger l'arrêté n°2025-77 allant jusqu'au vendredi 17 janvier 2025 inclus,

ARRETE

Article 1

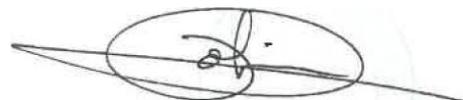
La pratique de toute forme d'activité sportive ou de compétition est INTERDITE sur LES TERRAINS DE SPORTS SUIVANTS :

- Stade Alain METAYER :
 - Terrain d'honneur
 - Annexe 2
 - Annexe 3
- Stade Jules Ferry
- Stades de Saint-Porchaire
- et tous les terrains des Communes Délégées à compter du **samedi 18 janvier 2025 jusqu'au dimanche 19 janvier 2025 inclus.**

Article 2

La directrice générale des services, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

L'Adjoint au Maire,
En charge des Sports et de
l'Évènementiel



Alain ROBIN

Mis en ligne le 17/01/25